

REGLEMENT PARTICULIER

du 17^{ème} RALLYE DE LA VIE

LES 21 et 22 SEPTEMBRE 2019

Ce règlement Particulier complète la Réglementation Standard des Rallyes 2019 de la Fédération Française du Sport Automobile. Les articles non repris dans ce règlement Particulier sont conformes à la réglementation standard de la discipline.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du Visa par la Ligue Bretagne Pays de Loire.
Ouverture des engagements : Lundi 12 Août 2019
Clôture des engagements : Lundi 9 Septembre 2019 minuit
Parution du road-book : Samedi 21 Septembre 2019 au Bar « LE GENOT » place du Marché au Poiré / Vie
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 21 Septembre 2019 de 8h à 12h et de 14h à 19h
Vérifications des documents le : Samedi 21 Septembre 2019 de 14h à 18H au Complexe de l'Idonnière
Vérifications des voitures le : Samedi 21 Septembre 2019 14h30 à 18h30 au Leclerc au Poiré / Vie
Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 21 Septembre 2019 à 14h Parking Complexe de l'Idonnière
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 21 Septembre 2019 à 17h30
Publication des équipages admis au départ le : Samedi 21 Septembre 2019 à 20h
Départ de la première voiture : Dimanche 22 Septembre 2019 à 8H
Arrivée de la première voiture : Dimanche 22 Septembre 2019 à 16h36
Vérification finale le : Dimanche 22 Septembre 2019 au Garage de la Colonne rue de la Colonne
Publication des résultats du rallye le : Dimanche 22 Septembre 2019 30 min après l'arrivée du dernier concurrent Lieu :
Remise des prix le : Dimanche 22 Septembre 2019 à 19h Complexe de l'Idonnière

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **ASACO Vallée de la Vie** organise le **17^{ème} Rallye de la Vie les 21 et 22 Septembre 2019** en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de **l'Ecurie POIRE SPORT AUTO** en qualité d'organisateur technique

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire le **13 JUIN 2019** sous le numéro **R32**

Comité d'Organisation POIRE SPORT AUTO

Président : Ludovic GREAUD

Membres : Tous les adhérents du Poiré Sport Auto

Secrétariat du Rallye, Adresse : Ludovic GREAUD, 4 Rue des Charmes 85170 BEAUFOU

Téléphone : 06 07 77 97 45

Mail : poiresportauto@gmail.com

Site internet : rallyedelavie.fr

Permanence du Rallye : Pendant le Rallye au Complexe de l'Idonnière rue du Stade au Poiré sur Vie

Organisateur technique

Nom : Ludovic GREAUD

Adresse : 4 Rue des Charmes 85170 BEAUFOU

Mail : poiresportauto@gmail.com

Téléphone : 06 07 77 97 45

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaire Sportifs	TROMAS Jacques	Licence 1202 /128570
Membres du Collège	LEGUELLAUT Henri Louis BEDIN Jean-Paul	Licence 1104 /555 Licence 1209 /3271
Directeur de course PC	FAUVEL Serge	Licence 1507 /2517
Directeur de course adjoint PC	CONDEMINE Bernard SHUBLER Pierre	Licence 1110/6916 Licence 1202/27374
Directeur de course Adjoint ES 1/3/5/7	MINEUR Jean-Louis HABELIN Kevin	Licence 1209/29169 Licence 1210/193149
Directeur de course Adjoint ES 2/4/6	MERLIOT Gilles PAGE Jean-Luc	Licence 1202/10396 Licence 1507/4727
Médecin	MINEUR François RAKOTOZAPHY Mamitiana	Licence 1208/224108
Commissaire Technique Responsable	BEREAU Régis	Licence 1507/136886
Commissaire Technique	GOURDON Luc MENOIRET Sylvain SIONNEAU Mickael	Licence 1202/163936 Licence 1507/8845 Licence 1201/261013
Chargés des relations avec les concurrents	CONDEMINE Cathy JOUBERT Dominique	Licence 1110/56617 Licence 1106/14860
Chronométrateurs	CHARON Patrick TISSERAND Jean-Louis LANGLAIS Michel VALLEE Cyril GAUDET Ghislaine	Licence 1209/42548 Licence 1106/181287 Licence 1110/189630 Licence 1507/123878 Licence 1205/4210

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de la Vie compte pour :

- La Coupe de France des Rallye 2020 : Coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue Bretagne Pays de Loire
- Le Championnat de l'Automobile Club de l'Ouest

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas de convocation pour les vérifications administratives.

Qui auront lieu le :

**Samedi 21 Septembre 2019 de 14h00 à 18h00
au Complexe de l'Idonnière rue du Stade au Poiré sur Vie**

Les vérifications techniques auront lieu le :

Samedi 21 Septembre 2019 de 14h30 à 18h30

Sur le Parking du centre commercial E-leclerc 48 bd des 2 Moulins au Poiré sur Vie

Les vérifications finales seront effectuées :

Dimanche 22 Septembre 2019 Garages de la Colonne rue de la Colonne au Poiré sur Vie.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 17^{ème} Rallye de la Vie doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le

Lundi 9 Septembre 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)

A POIRE SPORT AUTO 4 Rues des Charmes 85170 BEAUFOU

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 295 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 590 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2.7. Briefing des concurrents et des voitures d'encadrement

3.2.7.1P un briefing écrit sera distribué aux équipages lors de leur passage aux vérifications administratives le Samedi 21 Septembre 2019.

Un briefing orale sera organisé pour les véhicules d'encadrement (info, autorité, 000, 00, 0 et balai) à 18h au PC course de l'épreuve

3.2.9. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

3.2.10. Tous les concurrents, pilotes et officiels du rallye devront être obligatoirement titulaires et porteurs de leur licence valable pour l'année en cours, de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURE AUTORISEES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.1.2. VITRES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.2. PNEUMATIQUE DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Attention Assistance autorisée uniquement dans le Parc d'assistance prévu au Road Book.

4.3.5. Chauffe des pneumatiques sur le secteur routier

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour tout autre raison.

Pénalités : 1^{ère} Infraction : 1 minute de pénalité

2^{ème} infraction : exclusion

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au Règlement Standard FFSA

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Les concurrents devront s'assurer de la bonne apposition des publicités pendant toute la durée du rallye.

Une absence ou une mauvaise apposition d'une publicité obligatoire ou facultative, s'il y a lieu, entrainera une pénalité de 80 € pour le 1^{er} constat et une pénalité de 160 € en cas de récidive.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Vie représente un parcours de 124.60 km.

Il est divisé en 1 étape et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5/7 La Claie4.300 Kms

ES 2/4/6 Le Cerny.....7.600 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Ordre de départ dans l'ordre croissant des numéros pour la 1^{ère} section. L'ordre des départs de la 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} section sera, si possible, établi en fonction du classement à l'issue de la 1^{ère} ES.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 Passages maximum.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le **Samedi 21 Septembre 2019 de 8h à 12h et de 14h à 19h.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : CHASUBLES ORANGE
- Chef de poste : CHASUBLES ORANGE BARRE

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

	1er	2ème	3ème	4ème	
Scratch	300 €	200€	100 €		
Groupe	110 €				Si + de 3 partants
Classe	295 €	150 €	100 €	60 €	Si 10 partants et +
Classe	295 €	120 €	70 €		De 6 à 9 partants
Classe	295 €	90 €			De 3 à 5 partants
Classe	100 €				Si 1 partant
Féminin	100 €				Si + de 1 partante

Les classes suivantes seront confondues : FA et A – FN et N ainsi que A7.A7K– A6 et A6K - A5 et A5K – R3- R3T- R3C et R3D – R1A – R1B- R2B et R2C

Tous les prix sont cumulables et des coupes seront distribuées.

La remise des prix aura lieu le **Dimanche 22 Septembre 2019 à 19 H, au complexe sportif de l'Idonnière rue du Stade au Poiré sur Vie**